



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 23 novembre 2020**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 23 novembre 2020 à 09 h 30 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
Brigitte Villeneuve, membre
M. Bertrand Lefebvre, membre

Ainsi que :
Mmes Chantal Marceau, directrice générale et
secrétaire-trésorière
Valérie Foucault, coordonnatrice administrative
MM. Daniel Paquette, directeur des opérations par
intérim
Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie
et technologies

RÉSOL. : 131-11-2020 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 132-11-2020 (Nomination du (de la) président(e) et
secrétaire d'élections)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE madame Chantal Marceau soit nommée présidente d'élections.

QUE madame Valérie Foucault soit nommée secrétaire d'élections.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 133-11-2020 (Élection du (de la) président(e) de la RAIM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE monsieur Yan Maisonneuve soit nommé président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire de novembre 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

D'AUTORISER le président à signer pour et au nom de la RAIM les chèques et les documents bancaires.

QUE les chèques et autres effets bancaires comportent deux signatures dont celle de la secrétaire-trésorière ou de l'assistante secrétaire-trésorière lorsque la secrétaire-trésorière est absente ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 134-11-2020 (Élection du (de la) premier(ère) vice-président(e) de la RAIM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE monsieur Stéphane Handfield soit nommé premier vice-président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire de novembre 2021.

D'AUTORISER le premier vice-président à signer pour et au nom de la RAIM les chèques et les documents bancaires lorsque le président est absent ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 135-11-2020 (Élection du (de la) deuxième vice-président(e) de la RAIM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE madame Nathalie Bellavance soit nommée deuxième vice-présidente de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire de novembre 2021.

D'AUTORISER la deuxième vice-présidente à signer pour et au nom de la RAIM les chèques et les documents bancaires lorsque le président et le premier vice-président sont absents ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 136-11-2020 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination du (de la) président(e) et secrétaire d'élections;
3. Élection du (de la) président(e) de la RAIM;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

4. Élection du (de la) premier(ère) vice-président(e) de la RAIM;
5. Élection du (de la) deuxième vice-président(e) de la RAIM;
6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 octobre 2020;
8. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
9. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2021;
10. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023;
11. Modification de l'assemblée ordinaire du mois de décembre – 14 décembre 2020;
12. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2021;
13. Changement de la périodicité du versement de la paie des membres du conseil d'administration;
14. Nomination - Remplacement d'un membre indépendant au comité de retraite du régime complémentaire des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC Les Moulins;
15. Affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé non affecté;
16. Attestation au Programme d'excellence en eau potable 2021 (PEXEP-T) – Félicitations aux employés de la RAIM;
17. Affaires nouvelles;
18. Correspondance :
 - Ville de Mascouche – Résolution 201026-04 – Modification à la résolution 200727-08 pour la nomination au comité du Plan directeur d'aqueduc de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM);
19. Période de questions;
20. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 137-11-2020 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 octobre 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 octobre 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 138-11-2020 (Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 1 730 790,41\$ et de 140 039,06 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la liste des comptes à payer au montant de 184 008,79 \$ préparée le 18 novembre 2020 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 139-11-2020 (Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins adopte les prévisions budgétaires de l'année 2021 prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 11 282 110 \$.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 140-11-2020 (Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins adopte le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023 au montant de 25 088 000 \$, tel qu'il est décrit au document joint à la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 141-11-2020 (Modification de l'assemblée ordinaire du mois de décembre – 14 décembre 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE la prochaine assemblée ordinaire de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins ait lieu le 14 décembre 2020 à 9h30 et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire paraître l'avis public requis dans un journal local.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Résolution abrogée
par 157-12-2020

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 142-11-2020 (Adoption du calendrier des séances pour l'année 2021)

ATTENDU la résolution 128-07-2015 établissant les dates et heures d'assemblées ordinaires du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM);

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la RAIM adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021 comme suit:

Endroit : Siège social de la RAIM 4445, Côte de Terrebonne à Terrebonne		
Date de l'assemblée	Heure	Exceptions
25 janvier 2021	9 h 30	
22 février 2021	9 h 30	
22 mars 2021	9 h 30	
26 avril 2021	9 h 30	
25 mai 2021	9 h 30	Lendemain d'un jour férié
29 juin 2021	9 h 30	Lendemain d'un jour férié
26 juillet 2021	9 h 30	
23 août 2021	9 h 30	
27 septembre 2021	14 h 00	Refinancement
25 octobre 2021	9 h 30	
29 novembre 2021	9 h 30	1 ^{ère} assemblée post-élection
16 décembre 2021	16 h 00	Période des fêtes

QU'un avis public soit publié à cet effet dans un journal local.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 143-11-2020 (Changement de la périodicité du versement de la paie des membres du conseil d'administration)

ATTENDU QUE le versement de la paie des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) s'effectue les jeudis aux deux semaines;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la RAIM sont rémunérés mensuellement, soit à la première paie du mois;

ATTENDU QUE le service de la paie de la Ville de Terrebonne désire arrimer la période de versement de la paie des élus municipaux avec ceux des autres employés de la RAIM, et ce, dès le début de l'année civile 2021;

ATTENDU QUE l'article 10 du règlement 22 de la RAIM stipule que le conseil détermine par résolution les modalités de paiement des rémunérations et allocations de dépenses prévues audit règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre



Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise le changement de la périodicité du versement de la paie des élus municipaux aux deux semaines, à compter de la paie du 14 janvier 2021.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 144-11-2020 (Nomination – Remplacement d'un membre indépendant au comité de retraite du régime complémentaire des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC Les Moulins)

ATTENDU QUE les enjeux reliés à l'administration des régimes de retraite sont de plus en plus complexes;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Ville de Terrebonne a décidé de choisir un membre indépendant qui pourra apporter davantage d'expertise sur les comités de retraite de la Ville de Terrebonne (cadres, cols blancs, cols bleus, policiers et pompiers), notamment en matière de gouvernance et de gestion des actifs et des passifs des caisses de retraite;

ATTENDU QU'il est également dans l'intérêt de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) de se doter d'un tel membre indépendant pour siéger au sein du comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins;

ATTENDU QUE le membre indépendant est désigné par l'employeur tel que stipulé à l'article 11.1.2 d) du texte portant sur le Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM et de la MRC Les Moulins;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé par la Ville de Terrebonne recommande au terme du processus de sélection la nomination de M. Pierre Lavigne à titre de membre indépendant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAIM nomme M. Pierre Lavigne à titre de membre indépendant à compter du 26 novembre 2020 selon les honoraires professionnels suivants, à la charge des comités de retraite :

- 600 \$ pour une participation à une réunion d'une demi-journée (4 heures ou moins et préparation); et
- 200 \$ pour une participation et préparation à une assemblée annuelle.

QUE le mandat de M. Pierre Lavigne soit d'une durée de trois (3) ans, renouvelable jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé.

QUE le conseil d'administration de la RAIM remercie M. Alain Dupré pour le travail accompli au cours des huit (8) dernières années à titre de membre votant indépendant représentant l'employeur au sein du comité de retraite.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 145-11-2020 (Affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé non affecté)

ATTENDU la résolution 108-09-2020 autorisant la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) à rembourser à la Ville de Terrebonne et à la Ville de Mascouche un montant total de 1 207 674 \$;

ATTENDU QUE ce remboursement doit se comptabiliser en contrepartie des revenus et des quotes-parts de l'exercice financier 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé non affecté au budget 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil de la RAIM autorise une affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé non affecté d'un montant de 1 207 674 \$ au budget 2020.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 146-11-2020 (Attestation au Programme d'excellence en eau potable 2021 (PEXEP-T) – Félicitations aux employés de la RAIM)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a reçu une attestation 4 étoiles dans le cadre du Programme d'excellence en eau potable volet traitement (PEXEP-T) lors du 43^e Symposium Eau du Réseau Environnement qui s'est tenu les 4 et 5 novembre 2020;

ATTENDU QUE cette distinction est décernée aux stations de traitement d'eau potable qui surpassent les normes de qualité requises pour l'année 2020;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la RAIM félicite tous les employés pour leurs efforts soutenus qui ont mené à cette reconnaissance d'excellence.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 147-11-2020 (Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 148-11-2020 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ

Président

Secrétaire-trésorière